Rappel des informations que vous avez fournies

Vous avez un titre de séjour (récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour)
Vous êtes mariée ou marié
Votre conjoint (mari ou femme) habite en France
Ni vous ni votre conjoint n'avait divorcé
Vous n'avez pas d'enfant
Vous êtes sous-locataire
Vous êtes dans une autre situation professionnelle
Vous n'avez pas de carte d'invalidité
Vous ne percevez pas d'autres revenus

Documents nécessaires à la constitution de votre dossier de regroupement familial

Liste établie selon les informations que vous avez fournies lors de la simulation
Votre formulaire
☐ Formulaire de <u>regroupement familial (cerfa n°11436)</u> rempli, daté et signé (en 2 exemplaires)
Votre titre de séjour
☐ Copie recto-verso de votre récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour
☐ Titre de séjour de votre conjoint (mari ou femme) délivré par le pays où il vit
Vos documents d'état civil
☐ Copie intégrale de votre acte de mariage actuel avec mentions marginales. Si le document indique un jugement, joindre une copie de ce jugement.
☐ Copie intégrale en original de votre acte de naissance avec mentions marginales. Si le document indique un jugement, joindre une copie de ce jugement.
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de votre conjoint (mari ou femme) avec mentions marginales. Si le document indique un jugement, joindre une copie de ce jugement.
☐ Copie de votre livret de famille
☐ Attestation de votre partenaire autorisant la résidence de l'enfant bénéficiaire au domicile
Vos justificatifs de ressources (à produire pour les 12 derniers mois)
☐ Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) ou à défaut celui de l'année précédente ou Dernière déclaration de revenus visée par les services des impôts
Produire le cas échéant les justificatifs de ressources de votre conjoint (mari ou femme), partenaire de Pacs ou de concubinage
Vos justificatifs de logement
☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone, d'eau) <i>ou attestation</i> d'assurance si vous êtes entré dans le logement récemment
☐ Engagement de sous-location et justification que cette sous-location est autorisée par un bail pour vous et votre famille

⚠ Un document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction par un <u>traducteur agréé</u> ou habilité, sauf pour un extrait plurilingue d'acte de naissance dont une des langues est le français.

⚠ L'acte public étranger doit être légalisé ou apostillé. Adressez-vous à l'ambassade ou au consulat de votre pays d'origine.

